



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 octobre 2020

Approbation du compte rendu de la séance du 4 septembre 2020

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'accepter l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention « plan de relance » auprès du Département
- Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte.

### **Délibération : Adoption du RPOS eau potable 2019 Syndicat des Eaux RHONE LOIRE** **NORD**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service d'eau potable 2019 établi par le Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord. Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- Oui cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

### **Délibération : Adhésion au service d'assistance administrative en matière de commande publique-Marchés publics / CCFE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une convention permettant à la commune d'avoir recours à des prestations administratives en matière de commande publique et marchés publics, à des fins de mutualisation. Prestations dispensées par le service juridique de la Communauté de Communes de Forez-Est.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de signer cette convention.

### **Délibération : Adoption du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr).

- Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

**Le point 3 de l'ordre du jour**, concernant le renouvellement de la convention de fourrière animale n'a pas donné lieu à une délibération, et fera l'objet d'un nouvel exposé ultérieurement avec les réponses aux questions soulevées.

### **Délibération de principe : ouverture du capital de la société de projet Les Eoliennes Entre Loire et Rhône (EELR)**

Messieurs THIVILLIER Patrick, CHEVRON Cédric, DOUDIES Jean-Noël, et Madame BOCHARD Hélène étant concernés à titre privé, n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Monsieur le Maire présente au conseil la Lettre d'Engagement signée par les sociétés RES SAS et Solarion 8, relative à la promesse d'ouverture du capital de la société de projet Les Eoliennes Entre Loire et Rhône (EELR), dédiée au projet éolien Monts d'Eole.

Les membres du Conseil Municipal attestent avoir bien reçu et pris connaissance de la note de synthèse explicative transmise avec les convocations au présent conseil et répondant à l'exigence posée par l'article L.2121-12, al 5 du code général des collectivités territoriales.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à la lettre d'engagement.

### **Délibération : Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour les besoins de la collectivité, de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter la proposition du Maire.

### **Délibération : Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion CUI-CAE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'Emploi) peut être recruté au sein de la commune, à raison de 23 heures par semaine, pour exercer les fonctions suivantes : auxiliaire de cantine et garderie scolaires, et agent d'entretien des bâtiments communaux.

- Le Conseil municipal à l'unanimité entérine la création de cet emploi CAE.

### **Délibération : Décision modificative n°1-Budget lotissement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire au budget Lotissement. En effet, La trésorerie de Feurs nous informe que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées et qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits budgétaires en dépenses de fonctionnement.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 71355 : variation du stock		55 262,46 €

- Le Conseil municipal à l'unanimité entérine la décision modificative telle que présentée par le Maire.

### **Délibération : Décision modificative n°1-Budget commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire au Budget Commune. En effet, La trésorerie de Feurs nous informe qu'une dépense en investissement a été saisie sur le chapitre d'ordre 041. Il convient donc de modifier cette écriture.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 204158 / chapitre 041	189,75 €	
D 204158 / chapitre 204		189,75 €

- Le Conseil municipal à l'unanimité entérine la décision modificative telle que présentée par le Maire.

### **Délibération : demande de subvention « plan de relance » au Département**

Mr le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre du plan de relance de l'économie lancé par l'Etat, la région AURA et le département de la Loire proposent également leur plan de relance pour les communes de la région et du département.

Les projets présentés à subventions, doivent prendre en compte la relance de l'économie locale, dans le cadre des entreprises de travaux publics ou d'équipements.

Mr le Maire propose d'effectuer une demande de subvention pour la rénovation de bâtiments communaux, pour un montant total de : **74 329,82 € HT**. Les projets présentés concernent la rénovation de l'école, de la salle des fêtes et du chalet de la zone de loisirs, le déménagement de la Mairie et la création d'un espace Bureaux Partagés.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter cette subvention auprès du Département pour les projets cités.

### **Délibération : demande de subvention auprès de la Préfecture**

Mr le Maire informe l'assemblée, qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Préfecture de la Loire, pour la rénovation des bâtiments communaux.

Mr le Maire propose donc d'effectuer la demande de subvention pour un montant total de **74 329,82 € HT**, pour la rénovation des bâtiments communaux (rénovation de l'école, de la salle des fêtes et du chalet de la zone de loisirs, déménagement de la Mairie et création d'un espace Bureaux Partagés).

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter cette subvention auprès du Département pour les projets cités.

### **Marché Communal :**

Le Conseil Municipal étudie actuellement la réglementation pour la mise en place d'un nouveau marché communal.

*Clôture du Conseil Municipal.*

*Le prochain conseil est prévu le 13 novembre 2020 à 19h.*